



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

<u>Déposé / Reçu le</u>



2 5 JUIL, 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de le les

Nº d'entreprise: 0718.603.516

Dénomination

(en entier): DADOTECH

(en abrégé):

Forme juridique: SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège: avenue Louis Bertrand, 100 bte 32B à 1030 Schaerbeek

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :transfert du siège social

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue au siège social en date du 28 juin 2019 à 18 heures.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Dario Dominin, gérant.

Le président déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 heures.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

-Transfert du siège social

Délibérations-résolutions

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité des voix:

-Accepte le transfert du siège social de la SPRL DADOTECH à dater du 1er juillet 2019, de l'avenue Louis Bertrand, 100 bte 32 B à 1030 Schaerbeek vers: Frankveld, 25 à 1620 Drogenbos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18H30 ;

Dario Dominin Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature